



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Date de la convocation : 11/12/2025  
Date d'affichage de la convocation : 11/12/2025

### Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	22
Représentés :	03
Votants :	25

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **dix-huit décembre à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Gérald ROUSSELOT, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Elisabeth ODON, Eloïse SOYER, Laurence LUIS-LEON, Sonia PREHOUBERT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAIT, Kylian GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY,

Absents ayant donné procuration : M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, M. Mikaël MATIGNON pouvoir à Laurence LUIS-LEON, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE

Absents excusés : Mmes Cécile PETIT, Karine CRAVIC, Laura SERON-HABERLAND, M Jean-Michel POTS

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Délibération n°

**2025\_D\_070**

### Objet de la délibération : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT » - DECISION MODIFICATIVE – CREDITS SUPPLEMENTAIRES

En 2024, l'encaissement relatif à la vente d'une parcelle à M. et Mme CALLENDRAUD s'élève à 19 892,62 € (19 844 € de prix de vente + 48,62 € d'intérêts). Or, un titre de recette a été émis pour 19 896,62 €, soit une différence de 4 €. Il est nécessaire de procéder à une réduction de titre sur exercice antérieur pour ce montant via un mandat conformément à l'article 65888. En l'absence de crédits budgétaires au chapitre 65 (article 65888), il convient d'adopter la présente décision modificative.

Dépenses de Fonctionnement				Recettes de Fonctionnement			
Chapitre	Compte	Intitulé	Montant	Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
65	65888	Autres charges de gestion courante	+ 4,00 €	75	75738	Autres subventions	+ 4,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- » ACCEPTE la décision modificative proposée par Madame le Maire, ci-dessus, afin de régulariser les différentes opérations budgétaires du budget annexe « lotissement »,
- » CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes les rectifications nécessaires.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET